



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

Le 21 mai 2024

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Marit Stiles
Chef de l'opposition officielle
Pièce 381, Queen's Park
Toronto ON M7A 1A5

Madame,

La présente fait suite à votre lettre dans laquelle vous exprimez des inquiétudes quant à des documents qui concernent des changements apportés au Plan de la ceinture de verdure et à la possibilité que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) n'ait pas été respectée.

Mon bureau traite actuellement 19 dossiers d'appel faisant suite à des demandes d'accès à des documents concernant la ceinture de verdure, dont bon nombre portent sur les questions que vous soulevez dans votre lettre et dans les observations contenues dans le [Rapport spécial sur les changements apportés à la ceinture de verdure](#) de la vérificatrice générale.

Dans le cadre de la procédure d'appel de demandes d'accès à l'information prévue dans la LAIPVP, mon bureau dispose de pouvoirs étendus lui permettant d'examiner des éléments de preuve et de tirer des conclusions de fait sur ces questions. Au cours du stade de l'enquête d'un appel, mon bureau a le pouvoir d'examiner tout document visé par l'appel, et il peut ordonner à des institutions d'effectuer des recherches supplémentaires dans d'autres documents pertinents. Si nécessaire au cours de l'enquête, le CIPVP peut aussi appeler des personnes à témoigner sous serment afin de recueillir des renseignements complets et exacts. À l'issue du processus d'enquête, mon bureau peut rendre des ordonnances exécutoires enjoignant aux institutions de divulguer les renseignements demandés; les conclusions tirées et les décisions et ordonnances rendues dans le cadre de ces appels seront éventuellement rendues publiques.

En revanche, la LAIPVP ne nous confère pas de pouvoirs ou d'une autorité aussi étendus pour la tenue d'enquêtes qui ne sont pas associées à une procédure d'appel. Entamer une enquête parallèle sur ces mêmes questions, alors que nous les examinons déjà dans le cadre de ces 19 dossiers d'appel, représenterait un moyen moins efficace de régler ces questions et donnerait lieu à des doubles emplois au détriment des ressources limitées dont nous disposons.

Mon bureau envisage de publier, à l'issue de la procédure d'appel, un rapport spécial qui regroupera nos constatations et fournira un compte rendu complet de nos



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tél. : 416 326-3333
1 800 387-0073
ATS : 416 325-7539
Site Web : www.cipvp.ca

conclusions et de nos réflexions sur les questions concernant l'accès à l'information et la tenue des documents sur les modifications apportées à la ceinture de verdure.

La transparence des actions et des décisions du gouvernement est un principe fondamental sur lequel repose la confiance de la population dans les pouvoirs publics. Il est essentiel de soumettre ces actions à un examen externe pour préserver cette confiance et défendre les valeurs qui guident le travail du CIPVP.

Nous sommes conscients de votre souci de veiller à ce que les initiatives du gouvernement soient conformes à la LAIPVP et aux lois connexes. Mon bureau prend ces questions au sérieux et s'engage à procéder à un examen approfondi, équitable et impartial des questions soulevées par ces différents appels, votre lettre et le rapport de la vérificatrice générale.

Par souci de transparence, la présente lettre sera publiée dans le site Web de mon bureau.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kosseim', with a stylized flourish underneath.

Patricia Kosseim